



HAL
open science

La crainte des “ noirs français ” dans la Caraïbe et l’Amérique espagnoles (fin XVIIIe - début XIXe siècles)

Jean-Pierre Tardieu

► **To cite this version:**

Jean-Pierre Tardieu. La crainte des “ noirs français ” dans la Caraïbe et l’Amérique espagnoles (fin XVIIIe - début XIXe siècles). *Annales historiques de la Révolution française*, 2022, 410, pp.75-99. hal-03986269

HAL Id: hal-03986269

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03986269v1>

Submitted on 13 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA CRAINTE DES « NOIRS FRANÇAIS » DANS LA CARAÏBE ET L'AMÉRIQUE ESPAGNOLES (FIN XVIII^e-DEBUT XIX^e SIÈCLES)

Jean-Pierre TARDIEU

Les « noirs français » de Saint-Domingue semaient l'inquiétude dans l'empire espagnol. Les dirigeants de Santo Domingo, ayant recours à une nouvelle traite, n'hésitaient pas à vendre leurs prisonniers de la partie adverse comme esclaves à Cuba et à Puerto Rico, faisant fi de leur liberté. Leur emboitant le pas, les responsables de La Guadeloupe et de La Martinique envoyés par Bonaparte, se débarrassèrent en 1803 des réfractaires au rétablissement de l'esclavage en les transférant vers les côtes partiellement insoumises du Venezuela, ce qui donna lieu à des péripéties pathétiques. La crainte du prosélytisme des « noirs français » amena même le gouvernement impérial français à exiger la participation de l'Espagne dans la répression de leurs menées dans la Caraïbe.

Mots-clés : « noirs français », Saint-Domingue, Martinique, Guadeloupe, Traite, Caraïbe espagnole.

Pour amorcer ce travail, on serait tenté d'évoquer la première partie du beau titre de l'ouvrage d'Anne Eller *We Dream Together*¹, si l'on ne craignait de commettre un fâcheux anachronisme, car l'auteure se réfère à des faits postérieurs à 1822. Il serait en effet significatif du rêve suscité par la révolution de Saint-Domingue depuis le début des événements chez les travailleurs serviles de toutes les colonies européennes de la Caraïbe. Malgré les espaces maritimes les séparant de la colonie française, ils n'étaient pas

(1) Anne ELLER, *We Dream Together, Dominican Independence, Haiti and the Fight for Caribbean Freedom*, Durham, N.C., Duke University Press, 2016.

sans avoir connaissance de l'abolition de l'esclavage proclamée par les commissaires civils Sontonax et Polverel (29 août et 21 septembre 1793) puis par la Convention (4 février 1794), appelée par eux « la ley de los franceses ».

Il y eut plusieurs raisons à cette diffusion auprès des esclaves espagnols, dont les espoirs de liberté avaient été entretenus par une interprétation abusive de la Cédule royale du 31 mai 1789, qui se contentait en réalité de vouloir limiter le comportement arbitraire des propriétaires, préjudiciable aux yeux de la Couronne pour l'essor économique de ses possessions du Nouveau-Monde. Le bruit courait dans les dotations d'esclaves du Venezuela, en particulier lors du soulèvement de Coro en 1795, qu'elle leur promettait la liberté, motif pour lequel, croyaient-ils, les maîtres s'opposaient à son application. De fait, ils la rejetèrent parce qu'elle lésait trop leurs intérêts.

La propagation de l'information au sujet de l'abolition à Saint-Domingue se trouva facilitée par l'exode des planteurs de la colonie² : Accompagnés de leurs esclaves, ils se réfugièrent dans les provinces espagnoles proches : Santo Domingo, Cuba, Puerto Rico et Venezuela. À ce mouvement migratoire d'importance, que les autorités des terres d'accueil s'efforcèrent de contrôler, s'en ajoutèrent d'autres, plus difficilement maîtrisables, évoqués par Julius Sherrard Scott dans son ouvrage au titre également significatif *The Common Wind : Afro-American Currents in the Age of the Haitian Revolution*³. L'auteur y met en exergue le rôle joué dans cette propagation par les marins, les boucaniers et les esclaves marrons qui suscitaient les craintes des administrations locales. On accusa Haïti de prosélytisme révolutionnaire, peu avant son émancipation et au cours des deux années suivantes.

Puis, au Venezuela, on s'effraya des conséquences d'une autre migration, qui prit cette fois l'aspect d'une véritable traite, celle de la déportation clandestine sur ses côtes en 1802 des Noirs et des Mulâtres réfractaires au maintien ou au rétablissement de l'esclavage par le premier consul Bonaparte aux autres îles françaises, car on redoutait l'influence néfaste de ces gens sur les indiens insoumis de la Guajira. À Paris, malgré l'alliance des deux états, on n'en avait cure. Par contre, lorsqu'il s'agit

(2) Les Espagnols de la capitainerie-générale de Santo Domingo, se référant au territoire français de Saint-Domingue, parlaient de « la colonie ». Par contre, s'agissant de leur possession, ils employaient le terme de « province ».

(3) Julius Sherrard SCOTT, *The Common Wind : Afro-American Currents in the Age of the Haitian Revolution*, London, New-York, Verso Books, 2018.

en 1806 de fermer les ports espagnols aux émissaires du régime haïtien, pour une inquiétude somme toute fort semblable, les sollicitations du gouvernement impérial se firent impératives.

Jusqu'à la proclamation de l'indépendance d'Haïti par Jean-Jacques Dessalines en 1804, et même quelque temps après, les dirigeants des colonies espagnoles continuèrent à qualifier de « français » les Noirs de la colonie puis de l'ancienne colonie française. Sous leurs plumes, l'expression « noirs français » devint synonyme de péril pour la paix coloniale, étant donné la motivation de leur insurrection, mais aussi de barbarie apocalyptique. Ils virent en eux des pestiférés susceptibles de transmettre une contamination idéologique délétère dont il fallait impérativement se préserver.

David Geggus a donc eu raison de rappeler qu'Eugène Genovese dans *From Rebellion to Revolution « accords the French Revolution a dramatic centrality to the history of slave resistance »*⁴ dans toute la Caraïbe, et même bien au-delà comme nous le verrons ci-dessous. Pour illustrer cette « *dramatic centrality* », nous nous appuyerons principalement, ce qui, à notre sens, n'a pas été suffisamment fait, sur l'examen de la correspondance entre les responsables administratifs des possessions espagnoles et le gouvernement de Madrid. Ceux-là se montraient profondément préoccupés par la contamination protéiforme de leurs territoires par les « noirs français », mais celui-ci, disposant de faibles moyens, comme il en donna la preuve lors de sa guerre avec la France dans l'île Hispaniola, puis après la cession de la province de Santo Domingo, comptait sur la vieille solidarité entre ses colonies pour se tirer d'affaire.

L'incitation à l'insurrection par les « noirs français »

Le premier territoire espagnol affecté fut tout naturellement celui de Santo Domingo, dont la porosité des frontières avec le territoire voisin alarmait les dirigeants. Nous l'avons suffisamment constaté dans nos études des relations entre les deux parties de l'île Hispaniola pour qu'il soit besoin

(4) David GEGGUS, « The French and Haitian Revolution and Resistance to Slavery in the Americas : an Overview », *Outre-Mers. Revue d'histoire* 282-283, 1989, p. 108. Cet auteur rappelle aussi par ailleurs que la Révolution haïtienne annonça les guerres d'indépendance des Amériques espagnoles. Voir « The Sounds and Echoes of Freedom. The Impact of the Haitian Revolution on Latin America », dans Darién DAVIS (dir.), *Beyond Slavery : the Multilayered Legacy of Africans in Latin America*, Lanham, MD, Rowman and Littlefield, 2006, p. 22-36.

d'y revenir ici⁵. A priori, les risques n'étaient pas très prononcés, car la partie espagnole de l'île, pays d'élevage plutôt que de culture, possédait très peu de grandes propriétés à forte concentration servile. Néanmoins, il en existait et, dès lors, il était utopique d'éliminer toute possibilité d'influence des « noirs français ». Si l'on en croit les rapports des autorités, elle ne représentait pas un grave danger étant donné le peu de réceptivité des esclaves d'obéissance espagnole aux théories révolutionnaires. Il y a tout lieu de penser cependant que cette analyse, destinée au gouvernement central, était d'un optimisme exagéré.

Le meilleur exemple en est le soulèvement de l'hacienda sucrière de Boca Nigua en 1796. L'affaire est bien documentée, ce qui nous dispensera de nous attarder sur son déroulement. Nous en avons d'ailleurs traité récemment à propos de l'attitude face aux Noirs de José Antonio de Urizar, régent de l'Audience royale de Santo Domingo, dans le cas du conflit avec la France⁶. Le 1^{er} décembre 1795, ce haut fonctionnaire avertit Godoy, Prince de la Paix, de l'insurrection des Noirs de l'hacienda du marquis d'Iranda, administrée par son neveu Don Juan Bautista Oyarzábal, à trois lieues de la capitale. Réprimée militairement sans trop de difficulté, malgré le lourd armement dont elle s'était emparée, elle n'aurait pu avoir lieu, précisa-t-il, sans « des aides étrangères ». Les révoltés furent condamnés à accomplir dix ans de travaux forcés au sein de la propriété elle-même, dont il fallait maintenir la force de production, et pour éviter une possible contamination par le transfert d'« hommes féroces et dangereux » en d'autres places hors de l'espace insulaire⁷. En outre, fit remarquer Urizar, comme la province allait être remise sous peu aux Français, il valait mieux les leur laisser plutôt que de les envoyer accomplir leur peine en d'autres territoires de la Couronne.

Selon l'archevêque de Santo Domingo, Fray Fernando Portillo, qui ne portait pas le gouverneur García⁸ dans son cœur, cette interprétation ne correspondait pas à la réalité. Ce n'était qu'une histoire de vengeance tenant d'une affaire de mœurs, qui avait pris de l'envergure à cause de l'incompétence de l'administrateur. En tout état de cause, il ne convenait

(5) Jean-Pierre TARDIEU, *Un proyecto de abolición gradual de la esclavitud. Santo Domingo-1794*, Madrid, Pliegos, 2017 ; Biassou, Jean-François, *Toussaint Louverture et les « Noirs français » de Saint-Domingue. L'apport des archives espagnoles (1792-1804)*, Paris, L'Harmattan, 2021.

(6) IDEM, *Un proyecto de abolición...*, *op. cit.*, p. 90-93.

(7) Archivo General de Indias, Séville, section Estado, liasse 13, N. 30 (désormais (AGI, Estado, 13, N. 30). Voir aussi : Estado, 13, N. 31, 32, 33 ; 5B, N. 202.

(8) Gouverneur, capitaine-général et président de l'Audience royale de Santo Domingo qui géra sa province jusqu'à la prise de possession par Toussaint Louverture en 1801, en application du traité de Bâle de 1795.

pas d'y voir l'immixtion des « noirs français » des troupes auxiliaires de Biassou et de Jean-François, passés au service de l'Espagne⁹. Mais on sait que Fray Fernando était favorable à ces deux généraux¹⁰.

Après la province de Santo Domingo, le territoire le plus affecté par les événements de Saint-Domingue fut l'île de Cuba, qui tirerait d'ailleurs de substantiels profits de l'immigration. Ada Ferrer rappelle qu'Haïti et Cuba, étaient intrinsèquement liés par la question de la liberté des Noirs¹¹, constat qu'il convient de ne pas oublier.

Or à Cuba, le contrôle des Noirs dits « français », arrivés avec leurs maîtres ou faits prisonniers par les troupes de Santo Domingo puis vendus comme esclaves dans l'île, se faisait laborieux, ce dont le capitaine-général Luis de las Casas donna un exemple au premier ministre le 18 août 1795. Le 14 et 20 juillet le gouverneur de Puerto Príncipe lui fit parvenir des rapports sur un soulèvement de Noirs de l'hacienda Cuatro Compañeros, à 16 lieues de la ville. L'esclave Romualdo agressa le propriétaire Don Serapio Recio. Celui-ci, voyant venir Josef « le Français », trique en main, et croyant qu'il se portait à son secours, lui ordonna de se saisir de son camarade. « Maintenant personne n'a de maître, nous sommes tous libres », lui rétorqua l'interpelé. Les esclaves tentèrent de mettre le feu à la demeure et incitèrent ceux des propriétés voisines à s'unir à eux¹². Pour le gouverneur, il était significatif qu'un « noir français » lançât le mot d'ordre de la rébellion.

Le même administrateur adressa le 19 mai 1796 au capitaine-général un rapport plus complet sur le rôle joué par les « noirs français » dans les insurrections des esclaves des propriétés de sa circonscription. Don

(9) AGI, Estado, 11B, N. 59. Pour plus de détails, on consultera : Juan J. ANDREU OCARIZ, « La rebelión de los esclavos de Boca Nigua », *Anuario de Estudios Americanos* 21, Sevilla, 1970, p. 551-581 ; Lora QUISQUEYA, « El sonido de la libertad : 30 años de agitaciones y conspiraciones en Santo Domingo (1791-1821) », *Clío. Órgano de la Academia Dominicana de Historia* 80/182, Santo Domingo, julio-diciembre 2011, p. 109-140. https://www.researchgate.net/publication/301777342_El_sonido_de_la_libertad_30_anos_de_agitaciones_y_conspiraciones_en_Santo_Domingo_1791-1821 (consulté le 09/11/2020).

(10) Jean-Pierre TARDIEU, *Biassou, Jean-François, Toussaint Louverture...*, op. cit.

(11) Ada FERRER, *Freedom's Mirror : Cuba and Haiti in the Age of Revolution*, New York, Cambridge University Press, 2014.

(12) AGI, Estado, 5A, N. 15. À cette insurrection se réfère Alejandro GOMEZ dans *Le Spectre de la révolution noire. L'impact de la révolution haïtienne dans le monde atlantique, 1790-1886*, Rennes, PUR, 2013, p. 129. Alain YACOU en dit plus dans « Révolution française dans l'île de Cuba et contre-révolution », dans Michel L. MARTIN et Alain YACOU (dir.), *De la Révolution française aux révolutions créoles et nègres*, Paris, Éditions Caribéennes, Pointe-à-Pitre, Centre d'Études et de Recherches Caribéennes, 1989, p. 35-36. L'historien guadeloupéen fait de nouveau référence à cet épisode dans « Les résonances à Cuba de la révolution de Saint-Domingue dans les rébellions des libres de couleur et des esclaves », dans Alain YACOU (dir.), *Saint-Domingue espagnol et la révolution nègre d'Haïti*, Paris, Karthala, 2007, p. 226-227.

Fernando Rodríguez eut la surprise de s'entendre dire par un de ses travailleurs qu'il était libre. Il parvint non sans mal à le faire comparaître devant le gouverneur, auquel l'interpelé objecta que « les Noirs de la colonie du Cap Français étaient tous libres parce qu'ils avaient acquis par eux-mêmes leur liberté ». Ne pouvant admettre de tels principes « séditieux », le gouverneur fit incarcérer le contestataire. Le lendemain il convoqua les propriétaires et leurs « noirs français » sur la place pour assister à un châtement exemplaire. On attachait un écriteau au cou du rebelle, avec, en grosses lettres, la sentence suivante : « C'est là le fruit de la liberté imaginée par les Noirs français : la véritable liberté se trouve dans la vertu. » Puis on infligea cent coups de fouet au détenu attaché au pilori où on le laissa plusieurs heures à la vue de tous, avant d'ordonner à son maître de l'envoyer le plus tôt possible hors de l'île.

Par la suite, le gouverneur eut à intenter des actions en justice à l'encontre de plusieurs « noirs français », considérés comme les meneurs des soulèvements serviles de la région. Ils apparurent dans les actes transmis au capitaine-général avec des noms espagnols, à savoir : Luis, Santiago, Dionisio, Enrique et José María¹³.

Le 11 juillet 1798, toujours dans ce district, éclata une nouvelle révolte qui déboucha sur l'incendie de plusieurs propriétés, la mort de trois contremaîtres et des blessures infligées à divers autres. Une longue enquête justifia de sévères sanctions :

- la pendaison, en présence de leurs compagnons, pour les meneurs Antonio Fernando et Pedro Nolasco, esclaves carabalis de Don Agustín Miranda ;
- 200 coups de fouet pour Juan de Dios Mandinga et Luis Congo, connus comme « Français », esclaves dudit Miranda, et 10 ans de forteresse pour le premier à San Fernando de Onica et le second à San Juan de Ulúa¹⁴;
- 200 coups de fouet pour Manuel, originaire d'Azua, connu comme « le Français », esclave de Don Pedro Vélez et 10 ans de forteresse à Panama ;
- 200 coups de fouet à Nicolás Carabali, connu comme « le Français », esclave de Don José Arieta, et 10 ans de forteresse à San Juan de Ulúa ;
- 10 ans de réclusion, fers aux pieds, dans l'asile des femmes de la ville pour Francisca Victoria, esclave de Doña Ana Arteaga;

(13) Archivo General de Simancas, SGU, leg. 6865, 24.

(14) Forteresse construite sur un îlot au large de Veracruz (Mexique), souvent utilisée pour l'incarcération de Noirs marrons considérés comme particulièrement dangereux.

- 10 ans d'enfermement au château de San Juan de Ulúa pour Francisco Arara, Santiago Ganga, José Mina, José María Carabali, Félix Mandinga et José Joaquín Mandinga, pour avoir suivi volontairement les insurgés ;

- 8 ans de la même peine pour Manuel Carabali, esclave de Don Julián Miranda, qui avait dit que « tous les blancs sont mauvais » ;

De plus, tous ces condamnés à la réclusion dans des forteresses extérieures seraient définitivement bannis du territoire¹⁵.

Apparemment la récurrence du surnom « le Français » ou les références à leurs origines ne laissent aucun doute sur la motivation de ces insurgés qui, déclarés libres à Saint-Domingue, s'étaient retrouvés esclaves à Cuba après avoir été faits prisonniers par les Espagnols de Santo Domingo¹⁶.

La même année, le 26 juillet, dans la région de Trinidad, d'autres « noirs français » avaient poussé les dotations des haciendas au soulèvement¹⁷. Il ne s'avéra pas très difficile de ramener ces insurgés à l'ordre, mais il n'en fut pas de même quelques années plus tard à Carthagène des Indes, port d'exportation de l'or des mines de la Nouvelle-Grenade, mais aussi de redistribution des victimes de la traite.

D'après un courrier destiné au ministre d'État en date du 30 avril 1799, l'émotion fut beaucoup plus grande dans cette cité, où le gouverneur Anastasio Zejudo fit état d'un rapport adressé au vice-roi de Santafé de Bogotá. Il concernait une insurrection des « noirs français esclaves » et des « bossales », Noirs en provenance directe d'Afrique, qui aurait dû avoir lieu le 2 de ce mois. Le projet ayant été découvert juste la veille, Zejudo eut à peine le temps de faire arrêter les personnes impliquées qui pensaient l'assassiner sur le court de promenade avant de déclencher le mouvement. Deux Noirs ayant réussi à échapper aux arrestations mirent le feu à l'hacienda Santa Cruz, dans la proximité de la ville. Auparavant avait eu lieu l'incendie d'une autre propriété d'importance, nommée Toro Hermoso, mais l'envoi d'un détachement militaire avait promptement mis fin à la révolte des esclaves et évité sa propagation aux domaines environnants.

(15) Archivo General de Simancas, SGU, leg. 6865, 24.

(16) David GEGGUS met en doute le bien-fondé des accusations des autorités cubaines qui voyaient l'intervention des « noirs français » dans toutes les tentatives de révolte des esclaves : « *They played a major role in only few of these events and it is not always clear what significance was attached to the origins* », *op. cit.*, p. 115. En quelque sorte ils seraient devenus les boucs émissaires dont elles avaient besoin.

(17) Alain YACOU (dir.), *Saint-Domingue espagnol...*, *op. cit.*, p. 229. Les faits sont exposés dans : Archivo General de Simancas, SGU, leg. 6865, 24.

Le rapport envoyé au vice-roi le 9 avril fournit quelques détails. Les mesures répressives, prises dans un laps de temps très bref, entre six heures et neuf heures du soir, amenèrent à l'arrestation de huit Noirs présumés auteurs ou complices du délit. Les interrogatoires se poursuivirent sans relâche, en présence de l'assesseur général du gouvernement, malgré les problèmes de communication avec les accusés, dont la plus grande partie était des « noirs français ». Manuel Ituren, chef des volontaires mulâtres de la place, porta ce projet de complot à la connaissance du gouverneur dès que l'en informa un Noir créole. Avec l'aide de gens de cette « caste », ils pensaient s'emparer du château de San Felipe de Barajas, du fort de La Popa¹⁸ et d'autres postes avant de pénétrer dans la ville en vue de tuer les Blancs, de piller le trésor royal et les biens des particuliers. Pour cela, ils comptaient sur les armes cachées hors les murs, sur l'aide d'un officier d'artillerie et le ralliement du chef des volontaires mulâtres et de ses hommes. Ce dernier différa sa réponse afin d'avertir le gouverneur. Selon les résultats de la rapide enquête, le plan, tramé en grande partie par les « noirs français », bénéficiait de l'appui du sergent des artilleurs Noirs, Jorge Guzmán, qui se disait officier. Le signal du passage à l'acte aurait été donné au matin par la sonnerie des cloches. Les premières mesures prises par le gouverneur, en particulier l'arrestation des « noirs français » impliqués dans l'affaire, ne produisirent aucune réaction intempestive de la part de leurs congénères créoles, si ce n'est la fuite de quelques complices que l'on poursuivait.

Le rapport ne dit pas le moindre mot du rôle des « noirs français » dans la préparation de l'insurrection, comme s'il était inutile de préciser les arguments révolutionnaires avancés par eux pour entraîner leurs compagnons. Ils appartenaient à des officiers de marine de l'arsenal, se contenta de préciser Zejudo, d'où sa précaution d'en avertir le ministre de la guerre. Ce cas relevant de privilèges juridictionnels, nécessitait l'intervention du roi, même si le gouverneur croyait qu'elle ne pouvait couvrir des faits d'une telle gravité. Son raisonnement fut d'ailleurs approuvé par le monarque le 12 octobre 1799.

De plus, ces circonstances légitimaient l'application de son plan de défense de la place, agréé en son temps par le roi. Certes au mois de janvier était arrivé un navire de la marine royale, le *San Fulgencio* avec à son bord 391 hommes, en vue de renforcer la garnison. Mais ses effectifs furent vite réduits à 278 soldats, à la suite d'une fièvre maligne affectant la troupe

(18) Un important complexe défensif protégeait la cité des agressions des pirates.

nouvellement débarquée, malgré toutes les mesures préventives. Les forces disponibles se réduiraient bientôt à celles du seul Régiment fixe, formé en grande partie par « des indigènes de l'intérieur, à l'esprit borné, peu disposés à l'effort militaire¹⁹ ».

En fin de lettre, le gouverneur fit état de son appréhension, en rapport avec notre sujet. Etant donné leur faible motivation, ils se laisseraient d'autant plus facilement corrompre par « les détestables maximes de liberté et de désobéissance » qu'ils avaient sous les yeux un exemple que rien n'était capable de contrecarrer²⁰. De plus, lors d'une éventuelle attaque, les chefs révolutionnaires de Saint-Domingue, comme Toussaint Louverture, tableraient pour pallier leur infériorité technique sur l'absence de défenses immunitaires contre les fièvres endémiques chez les métropolitains envoyés en renfort à Carthagène.

Cela dit, le premier réceptacle continental des troubles agitant Saint-Domingue étaient les côtes du Venezuela²¹, dont le gouverneur Manuel de Guevara Vasconcelos n'avait de cesse de tenir informé le gouvernement de Madrid²². L'arrivée des réfugiés français avec leurs esclaves ne laissait pas d'inquiéter les administrations locales. Cette préoccupation dépassait parfois leur champ d'intervention, comme le déclara à ses supérieurs le vice-roi de Santafé de Bogotá le 19 juillet 1799. Il venait de recevoir une lettre du gouverneur de Carthagène des Indes l'avisant d'une information transmise par son collègue de Maracaibo. Il s'agissait du soulèvement des Noirs de la ville et du pillage du lieu par des « noirs et mulâtres français », arrivés en ce port en qualité de corsaires. Ils espéraient obtenir l'alliance des indiens guajiros [du groupe des Wayúu] de Río Hacha et se proposaient d'intervenir à Curaçao²³ afin de rallier plus de gens et de moyens pour la réalisation de leur plan. Le gouverneur de Maracaibo en étant là de ses investigations, son collègue le pria de les pousser plus avant afin d'en savoir davantage sur la portée des accords, les relations de ces gens avec les indiens et leurs contacts avec Curaçao. De plus, le vice-roi ne put faire à moins que d'établir un lien avec la conspiration de Carthagène précédemment évoquée, ce qui donnait à penser qu'elle pouvait s'inscrire

(19) Ces qualificatifs sont ceux utilisés par le gouverneur dans son rapport.

(20) AGI, Estado, 53, N. 77.

(21) Nous ne traiterons pas ici de la rébellion des marrons désireux d'appliquer la « loi des Français », évoquées dans *L'Insurrection des Noirs, Mulâtres et Zambos. Coro. Venezuela-1795*, Paris, L'Harmattan, à paraître.

(22) Voir Jean-Pierre TARDIEU, « La province du Venezuela et l'insurrection de Saint-Domingue (1791-1804) », *AHRF*, 390, 2017-4, p. 129-153.

(23) La colonie hollandaise, toute proche du Venezuela, était une plaque tournante de la contrebande, pour la traite des Noirs en particulier.

dans un cadre beaucoup plus large qu'on ne le croyait, débordant même celui des possessions espagnoles de la Caraïbe²⁴.

La lettre n'en dit pas plus à ce sujet. Le fait que cette intervention fut menée par des « corsaires » Noirs laisserait entendre qu'elle ne relevait plus d'actions individuelles ou de simples concertations locales, mais d'un plan élaboré à un plus haut niveau, à savoir celui des responsables, désormais uniquement Noirs, de la province française, voire de Toussaint Louverture en personne.

Cette psychose s'accrut par la suite, amenant les responsables espagnols à dénoncer une politique de prosélytisme menée par Haïti, aspect sur lequel il nous faudra revenir. Pour l'instant, nous nous contenterons d'évoquer les dispositions préventives prises dès les premiers événements de Saint-Domingue, qui donnent la mesure de cette panique.

Le 21 mai 1790, furent envoyées des circulaires à tous les dirigeants des possessions espagnoles du Nouveau-Monde pour leur recommander une extrême vigilance au sujet de l'arrivée non seulement de Noirs achetés dans les colonies françaises ou en fuite de ces lieux, mais aussi de sang-mêlé de cette provenance, susceptibles de propager auprès des sujets de la Couronne des maximes opposées à leur subordination. Le 30 octobre 1790, le vice-roi de Lima, Francisco Gil de Taboada y Lemos, accusa réception de ces instructions et s'engagea à les respecter scrupuleusement²⁵.

L'expression « noirs achetés dans les colonies françaises » attire l'attention. Les événements de Saint-Domingue motivèrent l'interdiction de tels achats, qui pourtant se produisirent de façon tout à fait inespérée.

Avant de revenir sur l'accusation générale portée contre le prosélytisme haïtien, ajoutons que D. Geggus signale qu'en bien des cas, les révoltes ou conspirations de Noirs, comme celles de Coro en 1795 au Venezuela et d'Aponte à Cuba en 1812, furent suscitées par des Noirs et des hommes de couleur libres. Adoptant le point de vue d'Eugène Genovese, il y voit plus une influence politique qu'idéologique. Même lors de la guerre de 1795-1796, les marrons de la Jamaïque n'auraient fait que mettre à profit l'état de faiblesse de l'Angleterre, motivée par son affrontement avec la France²⁶. Julius S. Scott s'est attaché récemment à décrire le système par lequel des esclaves, mais aussi des marins Noirs et des hommes de couleur libres transportèrent dans toute la Caraïbe « ideas, news, and rumors of

(24) AGI, Estado, 52, N. 81.

(25) AGI, Lima, 692, N. 64.

(26) David GEGGUS, *op. cit.*, p. 110-113.

equality and liberation from port to port²⁷ ». Juan Francisco Martínez Peria souligne pour sa part que la conjuration de Maracaibo fut organisée par des dizaines de marins et de Noirs de Saint-Domingue avec un esclave et un « pardo » (métis de noir et d'indien) de la ville²⁸.

Cela dit, il convient également de préciser que ces « noirs français » n'étaient pas toujours des esclaves vendus par les émigrés de Saint-Domingue ou des prisonniers effectués par la province espagnole lors de la guerre avec l'Espagne. Avec la reprise en main des Antilles françaises par les troupes napoléoniennes, un bon nombre de Noirs et de Mulâtres récalcitrants furent déportés à Puerto Rico ou sur les côtes du continent.

La traite des « noirs français »

À Puerto Rico avant 1795

Le 13 juillet 1796, à Puerto Rico, le Français Pierre Cazeaux de Tranqueville adressa une lettre de doléance au gouverneur Ramón de Castro, que ce dernier crut de son devoir de transmettre à Madrid.

Ce personnage, un des proches du général Biassou²⁹, fut capturé par les Espagnols avant la paix de Bâle. Le président García le fit transférer à Puerto Rico où il fut mis sous les verrous. En application du traité de Bâle, il recouvra sa liberté de mouvement, ce qui lui permit, assura-t-il, d'entrer en relation avec 222 « noirs français » se trouvant sur ce sol pour semblable motif. On se mit à le soupçonner de les pousser à la rébellion, et d'établir en leur faveur de fausses chartes de liberté, d'où l'ouverture d'une enquête.

Dans sa défense, Cazeaux protesta contre le maintien des « noirs français » à la fois comme prisonniers et comme esclaves, en violation du traité de paix et de la constitution de la République qui concédait à tous les Français la liberté, naturelle à l'être humain. Il réfuta l'accusation portée

(27) Julius S. SCOTT, *The Common Wind...*, *op. cit.*

(28) Juan Francisco MARTÍNEZ PERIA, « Haïti en Maracaibo : Una microhistoria de la conjura antiesclavista de 1799 », dans *Resistencia, delito y dominación en el mundo esclavo : unas microhistorias de la esclavitud atlántica (siglos XVII-XIX)*, Granada, Editorial Comares, 2019, p. 107-127. Dans sa thèse de doctorat (Universidad Pompeu Fabra, Barcelone, 2015) intitulée *Lazos revolucionarios : influencias, encuentros y desencuentros entre Haïti, Venezuela y Nueva Granada en la época de su Independencia (1789-1830)*, J. F. Martínez Peria expose les craintes chez les élites et les autorités coloniales et les espoirs des secteurs populaires suscités par les différents soulèvements et conspirations.

(29) On se demandera comment ce personnage, qui avait fait partie avec Bélaïr de la délégation envoyée en 1793 par Biassou à Joaquín García, gouverneur de Santo Domingo, finit par se retrouver prisonnier des Espagnols. Voir Jean-Pierre TARDIEU, *Biassou...*, *op. cit.* Après la signature du traité, il rejoignit probablement les hommes de Toussaint Louverture, ne pouvant accompagner les troupes auxiliaires noires en exil.

à son encontre par le procureur Mejía d'inciter les Noirs et les hommes de couleur français à l'insurrection et d'établir à leurs noms de fausses attestations de liberté. Cela fait, il passa à la dénonciation du sort réservé aux très nombreux Noirs capturés en Martinique par les Britanniques ou à Saint-Domingue par les Espagnols.

Nullement soucieux des droits sacrés de la liberté, leurs capitaines se proposèrent de vendre ces prisonniers de guerre comme esclaves, sans autre raison pour ce faire que leur cupidité personnelle, sous prétexte que les uns étaient Noirs et les autres de couleur. Ces êtres « barbares et cruels », mus par leur seul intérêt, passèrent de port en port, Saint-Eustache, Trinidad, La Havane et d'autres encore. Les gouverneurs de ces places, décelant la fraude, s'opposèrent au débarquement de ces prisonniers. Lesdits capitaines se dirigèrent alors vers Puerto Rico, où ils trouvèrent bon accueil de la part de l'intendant par intérim, l'avocat Creagh, pour l'heure prisonnier au château de San Cristóbal, de son « compère » le procureur Mejía, et d'autres encore de la même engeance³⁰. Ces responsables firent immédiatement ouvrir le port à ces navires qui y déchargèrent « ces misérables Français », considérés dès lors comme des esclaves. L'intendant en sélectionna pour lui les meilleurs et les plus utiles. Le procureur Mejía s'en réserva une trentaine, son assesseur l'avocat Coronado prit la suite, puis ce fut le tour des greffiers et des proches de Creagh et de Mejía. Il ne resta plus aux vieux et aux inutiles que pleurer sur leur malheur dans la forteresse. Un grand nombre de Français se retrouvèrent ainsi réduits en esclavage au service de Creagh, de Mejía et de beaucoup d'autres.

De tels procédés, souligna Cazeaux, relevaient d'une cupidité sans pareil et d'un manque d'intégrité flagrant pour des fonctionnaires de la Couronne, au mépris des lois en vigueur en Espagne et sur tout le globe qui interdisaient aux ministres de la Justice de s'approprier ce qui se vendait ou se confisquait par leur intermédiaire, et encore moins d'en faire commerce³¹.

De plus, ajouta Cazeaux, un des articles du traité de paix entre la République française et le roi d'Espagne déclarait solennellement que tous les prisonniers faits pendant la guerre par ces deux puissances devaient être restitués à leur patrie respective. Cela, sans proclamation préalable ni présentation de charte de liberté, car, en vertu du droit établi par la République, chacun de ces prisonniers jouissait de la liberté. Pourtant le

(30) Ces termes péjoratifs sont de Cazeaux.

(31) Archivo de Simancas, SGU (section Secretaría de Estado y de Guerra), Leg. (liasse) 7138, 52.

procureur Mejía en décida autrement et s'acharna contre lui. Sa perversité l'aurait emporté, si le gouverneur n'avait fait preuve de prudence et de justice, sentiments auxquels faisait appel le signataire.

De tels procédés ne furent pas anecdotiques et se répétèrent six et sept ans plus tard à La Guadeloupe et à La Martinique, à la différence cependant que, dans ces deux cas, ce furent des Français qui s'adonnèrent à ce nouveau genre de traite.

En Guadeloupe et en Martinique

Après la paix d'Amiens avec l'Angleterre, signée en 1802, le premier consul Bonaparte eut les mains libres pour agir dans les colonies françaises de la Caraïbe, où il avait l'intention de rétablir l'esclavage. Il y envoya trois armées. L'amiral Villaret-Joyeuse dirigea celle destinée à La Martinique, le général Richepanse celle affectée à La Guadeloupe, et le général Leclerc celle envoyée à Saint-Domingue.

Villaret-Joyeuse fit déporter sur la côte du Mexique puis sur une plage du Venezuela les gens de couleur estimés dangereux. Plutôt que de se rendre à Richepanse, le colonel Louis Delgrès, homme de couleur qui avait signé le 10 mai 1802 une proclamation prônant que « la résistance à l'oppression est un droit naturel », se fit sauter à Matouba avec ses trois-cents soldats. S'ensuivit une intense répression dont furent victimes 10 000 Noirs, tués ou déportés³². Jacques Adelaïde Merlande cite l'ancien préfet colonial Lescallier, selon lequel « on en déporta sans distinction près de 2 000 pour la simple raison qu'ils étaient Noirs et qu'ils avaient porté les armes ». Redevenus esclaves, Richepanse, aux dires de Lescallier, décida de les vendre en Amérique espagnole : « on avait bâti un grand projet de fortune avec la vente de ces malheureux en les envoyant à Carthagène des Indes ». Mais les autorités espagnoles, en considération de leur passé révolutionnaire, se montrèrent particulièrement réticentes, assure Lescallier : « Depuis cette époque, les gouverneurs des colonies espagnoles ont donné des ordres très sévères contre tout ce qui venait de la Martinique³³ ». Léo Elisabeth a retrouvé dans les archives françaises une lettre en date du 22 décembre de l'amiral Villaret-Joyeuse au ministère qui ne laisse aucun doute sur le choix du lieu de déportation des Martiniquais :

(32) Armand NICOLAS, *Histoire de la Martinique*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 292.

(33) Jacques ADELAÏDE-MERLANDE, *Delgrès. La Guadeloupe en 1802*, Paris, Karthala, 1986, p. 153.

« Vous sentez, citoyen ministre, le danger qu'il y aurait [...] à lâcher dans la société ces bêtes féroces. Je me suis donc décidé à joindre à ces monstres, et à les faire jeter sur la rive gauche du golfe du Venezuela, peuplée de Sauvages, tout homme de couleur de la Martinique, convaincu ou accusé par la voix publique d'assassinat, d'incendie, d'empoisonnement ; et même ceux qui, dans les différentes positions critiques où s'est trouvée la colonie ont donné de vives inquiétudes à leurs maîtres par leur propos ou leur conduite³⁴. »

Yves Benot, dans son évocation de la féroce répression de Richepanse, évoque ces êtres « envoyé(s) d'abord en territoire espagnol, à Carthagène pour y être vendus, puis sur le refus des Espagnols, dirigés vers les Etats-Unis...³⁵ ». Pierre Branda et Thierry Lentz se montrèrent encore moins explicites : « La répression fut terrible, marquée par plusieurs centaines d'exécutions [...]. On déporta encore trois mille Noirs, soupçonnés d'avoir été complices des troubles, vers d'autres colonies³⁶ ». Henri Bangou mit l'accent, certes rapidement, sur le drame de cette déportation des insurgés de La Guadeloupe sur « les côtes inhospitalières du continent américain³⁷ ».

Une fois de plus, ce fut Guevara Vasconcelos, capitaine-général du Venezuela, qui lança l'alerte dans un courrier du 20 septembre 1802 au premier ministre. Les faits, signala-t-il, confirmaient les informations données antérieurement par ses propres soins, en relation avec les moyens pour les territoires espagnols de se préserver des préjudices causés par des personnes séditeuses en provenance de colonies étrangères. Le 8 août, le gouverneur de l'île Margarita porta à sa connaissance les nouvelles fournies par Don Manuel Maneyro, récemment arrivé de La Guadeloupe. Cette colonie se trouvant encore en pleine « consternation », on y arrêtait et rassemblait tous les Mulâtres et Noirs « fauteurs de trouble », esclaves ou libres, afin de les vendre à l'extérieur. Quatre frégates s'étaient dirigées vers Santa Fe (Venezuela) et La Havane, et deux goélettes vers le Golfo Triste de Guiria (Golfe de Paria, également au Venezuela) où il présumait qu'un certain nombre de ces gens avaient été vendus. Par contre les Anglais

(34) Léo ELISABETH, « Déportés des Petites Antilles françaises. 1801-1803 », dans Yves BENOT et Marcel DORIGNY (dir.), *Rétablissement de l'esclavage dans les colonies françaises. 1802*, Paris, Maisonneuve & Larose, 2003, p. 85.

(35) Yves BENOT, *La Démence coloniale sous Napoléon*, Paris, La Découverte, 1992, p. 73-74.

(36) Thierry LENTZ, Pierre BRANDA, *Napoléon, l'esclavage et les colonies*, Paris, Fayard, 2006, p. 126.

(37) Henri BANGOU, *La Révolution et l'esclavage à la Guadeloupe. 1789-1802. Épopée noire et génocide*, Paris, Messidor / Éditions sociales, 1989, p. 149.

se refusèrent absolument à recevoir quelque Français que ce fût dans leurs ports et sur leurs territoires.

Pour ce qui était de la vente à Guiria, Guevara Vasconcelos avait chargé le gouverneur de Cumaná d'effectuer une enquête minutieuse et de déterminer, s'il en était besoin, les Noirs vendus et leurs acheteurs. Pour le reste, il ne pouvait que renouveler au ministre sa précédente suggestion, à savoir convenir avec le gouvernement français des moyens opportuns afin de mettre un terme à des procédés dommageables pour les intérêts et la sécurité des deux nations. Il ne voyait pas en effet l'avantage de la vente de ces « scélérats » face à la « transmission à divers pays de leurs mœurs perverses ». Sans les impératifs politiques qui s'imposaient, il aurait pris sur lui de manifester son point de vue à Bertin, le préfet de La Martinique, évitant ainsi d'avoir à tenir par deux fois le même raisonnement³⁸.

Cela confirme ce que nous avons pu dire dans des études antérieures sur la bonne connaissance de ce capitaine-général, grâce à un service de renseignement bien mené, de l'évolution des territoires de la Caraïbe en relation avec la révolution de Saint-Domingue. Son jugement n'avait cependant rien à voir avec la morale, comme le manifestèrent les termes méprisants par lui utilisés au sujet des victimes de ce trafic, contrairement au discours de Cazeaux de Tranqueville, rédigé, il est vrai, en des circonstances incomparables.

Le capitaine-général, n'ayant pas encore toutes les données en main, en resta sur des généralités, ce qui ne l'empêcha pas de dire le fond de sa pensée. Il fallut attendre quelques mois à Madrid pour en savoir davantage sur cette traite immonde.

Le 19 avril 1803, le vice-roi de la Nouvelle-Grenade, Pedro Mendinueta, envoya au premier ministre Pedro Ceballos un rapport plus circonstancié sur ce trafic, dont furent victimes les Noirs de La Martinique³⁹. Le 28 février, le gouverneur de Río Hacha l'informa du débarquement dans le port de Chimare, sur les terres des indiens « barbares » guajiros, de plus de 200 Noirs et Mulâtres français par une corvette en provenance de La Guadeloupe. Certains s'étaient échappés et avaient trouvé refuge auprès d'indiens alliés des Espagnols. Ceux-ci, en preuve d'amitié, présentèrent deux Mulâtres et un Noir au gouverneur, lequel les retint auprès de lui pour

(38) AGI, Estado, 60, N. 30.

(39) Javier LAVIÑA a évoqué rapidement cette étrange affaire. Dans son introduction, il assure que « si à la condition de noir s'ajoutait celle de Français, la crainte des autorités arrivait à des extrêmes insoupçonnés, surtout si les contacts s'effectuaient avec des populations indigènes insoumises, comme cela se produisit dans la péninsule de La Guajira en 1802 » (notre traduction : « Lucharon por la libertad ; los negros de la Martinica arrojados en la Guajira »), *Boletín americanista* 33, 1983, p. 11.

éviter de les voir tomber entre les mains des « barbares ». Ne pouvant les faire remettre à leur colonie, car il avait eu vent de la décision du gouverneur français de les faire jeter vivants à la mer, il consulta le vice-roi sur son attitude au cas où les indiens lui présenteraient d'autres Noirs débarqués par la corvette.

Pedro Mendinueta prit aussitôt conscience du danger pour la sécurité et la tranquillité de la province de Río Hacha et même de celles de Santa Marta et de Maracaibo. Ces Noirs et ces Mulâtres français pouvaient retourner les indiens guajiros contre les haciendas voisines en excitant leur « disposition à faire le mal » et leur « haine des Espagnols ». Cela donnerait lieu à une terrible et cruelle guerre intestine, car les Guajiros étaient nombreux, aguerris, et habiles dans le maniement de leurs armes et de celles des Espagnols. Il était impossible de les affronter, étant donné le manque de moyens, la nature du terrain et leur manière de faire la guerre. Cependant, on ne pouvait ignorer les graves inconvénients entraînés par l'introduction dans ce territoire « d'une classe de gens infestée par les idées de liberté, d'égalité et d'autres de ce genre qui ont été si pernicieuses et ont provoqué tant de ravages et d'horreurs dans les malheureuses îles françaises ». Somme toute, le vice-roi partageait l'opinion des envoyés du premier consul face à ces gens, mais se refusait à devoir supporter les conséquences de la solution de facilité qu'ils avaient choisie sans considération pour les colonies voisines.

Une telle situation s'avérait insupportable pour la province, étant donné la facilité avec laquelle ces Noirs pénétreraient à l'intérieur. Les autorités françaises, ne se résolvant pas à les jeter à la mer, multiplieraient de tels envois par manque d'autres solutions pour contenir leurs ardeurs. Il fallait également prendre en compte la propension de ces mêmes gens à fuir de leur île afin d'échapper à la mort.

En conséquence, Mendinueta ne put qu'approuver l'admission par le gouverneur de ce Noir et de ces deux Mulâtres présentés par les Guajiros. Il lui recommanda d'en accepter d'autres, si le cas se présentait, et d'encourager les indiens à lui amener tous ceux qu'ils prendraient. En échange de leur maintien, il les utiliserait en tant que prisonniers dans quelques travaux d'utilité publique. Entretemps, il diligenterait une enquête sur l'origine, le nombre de ces gens, leur condition libre ou servile, le navire de leur transfert, le lieu précis du débarquement, l'identité des responsables de ce mouvement et leur objectif. Il fallait en effet savoir à quoi s'en tenir sur la cause véritable de leur arrivée, car il n'était pas à exclure *a priori* que ce fussent des fugitifs. Ces vérifications s'avéraient indispensables avant de les remettre à l'île d'où ils provenaient, tout en protestant auprès

de ses autorités d'un tel envoi au cas où il aurait été effectué sur leurs ordres. Il conviendrait de leur faire savoir que le lieu de débarquement, plus précisément Bahía Honda, occupé par des indiens non entièrement soumis, appartenait à la Couronne espagnole, d'où le caractère pour le moins intempestif de l'opération, eu égard à la bonne entente régnant entre les deux gouvernements. S'il s'agissait d'esclaves fugitifs, outre le fait que leur présence ne saurait en aucun cas être admise pour les risques encourus, leur restitution serait de la part de l'Espagne un gage de bonne volonté.

Il reviendrait en définitive au gouverneur de Río Hacha, par tous les moyens à sa portée, de veiller à ce que l'événement n'altérât point l'état de paix où se trouvaient les Guajiros, et qu'il ne se reproduisît plus à l'avenir. Il avait été demandé au commandant des garde-côtes de Carthagène d'envoyer deux bâtiments croiser au large de Bahía Honda. Ils procéderaient avec la prudence requise si les navires en question étaient véritablement envoyés par le gouverneur français, afin de ne pas donner lieu à des plaintes.

En fait, il fallait se hâter d'extraire ces gens après avoir convaincu les indiens partiellement soumis de présenter tous ceux arrivant entre leurs mains. Il n'était pas question de susciter leur hostilité en essayant de récupérer par la violence des Noirs ayant gagné leur amitié. On ne pouvait se permettre de provoquer ainsi une rupture avec les Guajiros qui s'étaient révoltés onze ou douze ans auparavant. À ce propos, la conduite inconsidérée du gouverneur de Río Hacha, Don Juan Sánchez de Veriña, plongea dans la consternation à l'époque non seulement la province mais même celle de Santa Marta⁴⁰.

Il s'imposait d'autant plus de rendre Noirs et mulâtres à leurs colonies d'origine qu'il n'y avait aucun lieu dans la province de Río Hacha, pas plus qu'ailleurs, où garder en toute sécurité des gens « aux idées pernicieuses », même si leurs bras n'eussent pas été inutiles.

Une fois informé des résultats de l'enquête du gouverneur, le vice-roi s'engageait à prendre contact avec « le chef des îles françaises » afin d'obtenir de sa part des dispositions pour mettre fin à ce trafic d'êtres humains, préjudiciable certes pour la paix de la juridiction de

(40) Ni les missions capucines ni les opérations militaires n'avaient réussi à imposer la « pacification » de La Guajira, rappelle Nicolas Terrien : « L'indépendance des Wayúu, la permanence de leur organisation sociale » se lisaient « dans les documents espagnols mêmes ». Nous en avons ici une belle preuve. Voir « Essai de géographie historique de la Caraïbe révolutionnaire (fin XVIII^e s-ca 1820) », *Nuevo Mundo Mundos Nuevos* [en ligne] mis en ligne le 11 décembre 2019, consulté le 25 juillet 2021, § 10 et 11. Pour en savoir plus sur l'insoumission des Wayúu et leur soulèvement de 1769, on consultera José POLO-ACUÑA, *Emicidad, Conflicto social y Cultura fronteriza en la Guajira (1700-1850)*, Universidad de los Andes, Cesó, Ministerio de Cultura, Bogotá, 2005.

son interlocuteur mais bien plus pour la sienne. Ne se faisant aucune illusion sur les résultats de sa démarche, le seul et unique moyen efficace, ajouta-t-il, serait l'intervention directe du gouvernement espagnol auprès de la République française afin d'obtenir des ordres catégoriques en vue d'éviter de funestes conséquences, en particulier dans la région de Bahía honda dont les indiens, contrairement à ce qu'elle pouvait croire, n'étaient pas entièrement soumis⁴¹.

Autant dire que le problème n'était pas près de trouver une solution. Le capitaine-général du Venezuela, Guevara Vasconcelos, remit le sujet sur le tapis le 20 décembre 1803, s'adressant au ministre de la guerre. Il disposait de plus d'informations grâce à l'enquête du gouverneur de Río Hacha, transmises par celui de Maracaibo. Ces Noirs et ces Mulâtres débarqués sur la côte de Chimare, dont le nombre dépassait celui de 200, étaient de ces « délinquants vicieux qui [avaient] infesté leur propre pays et dont il ne serait pas étrange qu'ils essayassent d'infester celui des autres ». L'animosité de Guevara Vasconcelos envers les révolutionnaires refaisait ici surface⁴². À l'en croire, le gouverneur de Río Hacha avait pris les mesures nécessaires pour regrouper et expulser ces gens de son territoire, et celui de Maracaibo faisait preuve de la plus grande vigilance.

Puis le capitaine-général s'appesantit sur les conditions du débarquement de ces gens et ses conséquences, mettant à profit le rapport de Miyares, gouverneur de Maracaibo, en date du 22 octobre 1803. Un témoin évoqua le sort de 30 de ces Noirs, 28 hommes et 2 femmes, invendus à Carthagène. Ils furent aussitôt utilisés par les indiens les plus importants du lieu dans l'extraction du sel destiné à un navire étranger ancré dans le port de Chimare, puis pour la culture de leurs terres. Deux de ces Noirs furent amenés afin de les vendre à Río Hacha, dont le déclarant était originaire. Le gouverneur s'y opposa, en échange d'une gratification offerte aux indiens, puis en informa le vice-roi de Santafé de Bogotá qui envoya des embarcations de Carthagène pour surveiller la côte. Elles auraient eu aussi la mission de récupérer les Noirs, mais les indiens ne voulurent pas les céder sans contrepartie financière, car ils prétendaient les avoir achetés. Le capitaine des garde-côtes leur offrit alors d'aller la percevoir à Río Hacha après les lui avoir remis, ce qu'ils refusèrent également. À ce que put voir le témoin pendant trois jours passés à Chimare, les indiens traitaient bien les Noirs, comme des serviteurs certes, mais persuadés que,

(41) AGI, Estado, 52, N. 137.

(42) Voir Jean-Pierre TARDIEU, « La province du Venezuela et l'insurrection de Saint-Domingue (1791-1804) », art. cit.

s'ils s'unissaient avec leurs filles, cela donnerait de très beaux individus. Au mois de décembre 1802, il eut l'occasion d'entendre dire à Río Hacha, par ces mêmes indiens venant de la côte des Guajiros, qu'une autre corvette française avait débarqué à Bahía honda environ 500 Noirs. Il ne put vérifier ce chiffre, toutefois il était sûr du fait. Ils furent répartis entre plusieurs regroupements guajiros jusqu'à Sabana del valle, distante de trois ou quatre jours de chemin de Sinamaica. Sachant ce qu'il savait des indiens, il considérait cette union avec les Noirs comme très dangereuse, étant donné l'habileté des Guajiros dans le maniement des armes, l'ouverture de leurs ports, les encouragements donnés aux embarcations étrangères à venir s'y approvisionner en bétail –bovin, chevaux et mules – et en bois brésil⁴³. De sorte qu'il y avait toujours au moins cinq navires en chargement. Celui qui avait amené les premiers Noirs embarqua 200 têtes de bétail, ce dont il avait été témoin, en échange d'eau de vie, de vêtements, de poudre et de balles.

Le 7 novembre 1803, Miyares, gouverneur de Maracaibo, transmet d'autres précisions au capitaine-général de Caracas, fournies par Josef de Medina Galindo, administrateur de Río Hacha. Une corvette et un brigantin de guerre procédèrent à Chimare au débarquement de plus de 200 Noirs et Mulâtres français, après être passés par Cumaná, La Guaira et enfin Orua où les gouverneurs ne l'avaient pas autorisé. Appliquant les consignes officielles, Miyares tenta de les récupérer, mais il ne put mettre la main que sur deux Noirs et trois Mulâtres, ce dont il rendit compte au vice-roi le 14 juillet. Il lui renouvela ses propositions pour retirer ces gens du pouvoir des indiens, restées sans réponse jusqu'à ce jour. Aux dernières nouvelles, des embarcations hollandaises – probablement en provenance de Curaçao, ajouterons-nous –, ayant pour habitude de commercer avec ces indiens, achetèrent quelques Noirs qu'ils tenteraient à n'en pas douter d'introduire clandestinement dans la province de Caracas⁴⁴.

La position de Mendinueta, vice-roi de Santafé de Bogotá, fut prise en considération par Madrid. L'ambassadeur d'Espagne à Paris transmet le 17 août 1804 au ministre français des Affaires étrangères la protestation de son gouvernement. Il le pria de faire en sorte d'imposer à l'avenir aux navires français des procédés plus conformes aux liens d'amitié et de

(43) Nicolas TERRIEN, *op. cit.*, § 11, signale que les Wayúu vendaient du bétail, du sel et du bois à la Jamaïque et à Curaçao, mais aussi ... des captifs de tribus ennemies, des Kusina notamment. En retour, ils recevaient des navires anglais et hollandais des armes et des munitions, « seules garanties sérieuses de leur souveraineté ».

(44) AGI, Estado, 63, N. 27.

bonne entente établis entre les deux pays que ceux adoptés par une frégate française qui avait débarqué sur la côte des indiens guajiros plusieurs Noirs et Mulâtres expulsés des colonies françaises⁴⁵.

Cette remontrance, bien timorée, mit en évidence la pusillanimité du cabinet madrilène, dirigé par Manuel Godoy, face à la France dont le premier consul venait de se couronner empereur. La gravité de ce trafic d'êtres humains, libres pour une partie, qui ressemblait par plus d'un point à une véritable traite, était ainsi minorée sans trop de gêne. Pire encore, si certaines de ses victimes purent, semble-t-il, trouver parmi les indiens guajiros quelque tranquillité – nous n'avons par ailleurs pas d'information sur un éventuel métissage –, d'autres se virent ballotés de lieu en lieu par la traite clandestine, sans aucun espoir de recouvrer un jour la liberté pour laquelle leurs ancêtres avaient lutté à La Guadeloupe et à La Martinique.

Le prosélytisme des Noirs d'Haïti

Les responsables des colonies espagnoles voisines de Saint-Domingue et des autres îles françaises de la Caraïbe vivaient donc dans la hantise de la transmission à leurs territoires d'idées révolutionnaires. Elle pouvait s'effectuer par simple contact personnel, volontaire ou involontaire, comme nous l'avons vu, ou grâce à des émissaires envoyés à cet effet. Cette crainte s'imposa après l'arrivée au pouvoir de Dessalines.

Réactions des gouvernants espagnols

La contagion s'était depuis longtemps étendue aux colonies étrangères, déclara le 24 août 1795 à la Couronne Luis de las Casas, depuis Cuba. Par le capitaine d'un navire négrier espagnol en provenance de La Jamaïque, il apprit le 11 du mois que les Noirs marrons réduits à Palenque revendiquaient plus de terres et le droit d'exercer la justice envers leurs gens, accusés d'actes délictueux, ce que leur refusa le gouverneur⁴⁶. Leur soulèvement amena ce dernier à solliciter l'aide du général anglais installé pour l'heure au Môle de Saint-Nicolas à Saint-Domingue, lequel lui envoya un régiment. Les affrontements provoquèrent la mort de 28 Anglais et d'un nombre inconnu de marrons. Par contre, ce qui était sûr⁴⁷, c'est que la

(45) *Id.*

(46) Pour les préoccupations des gouverneurs Effingham et Williamson au sujet des réactions des esclaves de la Jamaïque, voir Alejandro E. GÓMEZ, *op. cit.*, p. 122-124.

(47) Pour les liens entre les événements de Santo Domingo et La Jamaïque, voir Alejandro GÓMEZ, « El síndrome de Saint-Domingue. Percepciones y sensibilidades de la Revolución Haitiana en el Gran Caribe (1791-1814) », *Caravelle*, 86, 2006, p. 125-155.

population de Palenque avait augmenté grâce à l'apport des Noirs des colonies françaises. Las Casas n'eut donc aucun mal à tirer la conclusion que l'insurrection avait été suscitée et dirigée par des « émissaires français⁴⁸ » !

La Couronne espagnole, a-t-il été signalé plus haut, mettait ses représentants sur leurs gardes. Ces derniers, même dans les possessions les plus éloignées, ne négligeaient pas ces avertissements.

Le 12 juillet 1799 par exemple, le vice-roi du Pérou, Ambrosio O'Higgins, marquis d'Osorno, en réponse à la circulaire du 21 août 1798, crut bon d'expliquer pourquoi les risques encourus étaient mineurs dans sa juridiction. À en croire les services espagnols, un certain « Caso » cherchait à s'introduire clandestinement dans les possessions américaines pour soulever les Noirs. Il y avait de fortes chances que ce « Caso » et Pierre Cazeaux de Tranqueville, évoqué ci-dessus, fussent une seule et même personne.

Avant de répondre, le marquis prit toutes ses précautions, vérifiant qu'il n'y avait pas matière à préoccupation dans l'attitude des Noirs. Cela fait, il se retrancha derrière une réalité particulière au pays, à savoir l'éloignement considérable les unes des autres des haciendas, isolées en des contrées aussi lointaines que celles de Trujillo, Arequipa et Cuzco. Toute tentative de sédition serait rapidement décelée avant de se propager à plus de quatre ou six propriétés. Leurs dotations en main-d'œuvre servile dépassaient rarement 400 individus, et la plupart se contentaient de moins de 200 esclaves. Il était donc improbable qu'un mouvement d'insurrection réussît à rassembler un nombre important de rebelles.

La région de Lima était cependant une exception avec presque 30 000 Noirs. Mais comme il y avait aussi un grand nombre d'Espagnols et de « naturels », ennemis « irrécyclables » des Noirs, il serait difficile à un soulèvement de se propager⁴⁹. Ainsi donc, le vice-roi comptait sur une certaine auto-surveillance des diverses composantes ethniques de la province pour couper court à l'extension de toute sédition.

L'indépendance d'Haïti proclamée dès le début de 1804 ne manqua pas d'inquiéter Fernando de Miyares, gouverneur de Maracaibo. Il ne cessait, assura-t-il au ministre Pedro Ceballos le 26 juin 1804, d'observer

(48) AGI, Estado, 5A, N. 12. On a tout lieu de penser que cette révolte correspond à celle de Trelawny Town, dont les marrons furent extradés vers la Nouvelle-Écosse. En juillet 1795, le comte anglais Balcarres émit l'hypothèse dans un courrier au duc de Portland que les idées révolutionnaires françaises se trouvaient derrière ces événements. Mavis C. CAMPBELL y voit plutôt les effets de tensions internes à l'île (*The Maroons of Jamaica. 1655-1796. A History of Resistance, Collaboration & Betrayal*, Massachusetts, Bergin & Garvey Publishers, Inc., 1988, p. 210-211).

(49) AGI, Estado, 73, N. 87.

les événements de Saint-Domingue, susceptibles d'avoir de fâcheuses incidences sur les possessions de la Couronne. Les commerçants espagnols parvenaient à obtenir des renseignements à partir de Puerto Rico, dont il s'engageait à faire part au gouvernement. Il faisait surveiller de près l'introduction de journaux contenant de flatteuses appréciations de cette situation, susceptibles d'influencer les gens de couleur du lieu, en particulier les esclaves plus accessibles aux maximes de liberté. Il fallait se méfier de l'acquisition par les « brigands » de Saint-Domingue de navires pour atteindre les côtes continentales, depuis La Vela de Coro jusqu'à Santa Marta et même les indiens guajiros dans la province de Río Hacha, plus faciles à convaincre et avec lesquels ils avaient déjà des relations pour l'achat de bétail. Dans sa réponse en date du 12 septembre 1804, Pedro Ceballos chargea le gouverneur de s'opposer par tous les moyens à la communication de son territoire avec les insurgés de cette île⁵⁰.

Guevara Vasconcelos ne pouvait être en reste. Le 15 octobre 1804, force lui fut d'admettre le succès des Noirs de Saint-Domingue dans leur entreprise d'indépendance de tout joug étranger, ces derniers termes faisant référence à la déclaration de Dessalines du 1^{er} janvier. Il ne pouvait y avoir pire exemple pour les Noirs des colonies européennes des îles et du continent. Comme il y avait « tout lieu de craindre la propagation de leur doctrine et l'accroissement de leur prosélytisme », il fallait redoubler d'attention pour éviter le moindre contact, en coupant toutes les communications. Et l'impétueux gouverneur de Caracas d'esquisser un plan de conquête de cette colonie avec une armée composée de « troupes acclimatées », c'est-à-dire d'hommes en provenance des possessions de la région. Il tirait ainsi les leçons de l'échec de l'expédition du général Leclerc, dont les soldats furent décimés non vraiment par l'ennemi mais plutôt par les fièvres. À son avis, cette précaution prise, l'opération ne se heurterait pas à d'insurmontables inconvénients, étant donné la situation politique de ce pays, « véritable concentration de scélérats ». Ce serait la seule façon de couper le mal à sa racine⁵¹.

S'il n'eut pas de concrétisation immédiate, le projet de Guevara Vasconcelos ne fut pas oublié pour autant. Ferdinand VII, soucieux de reprendre en main le Nouveau-Monde pour redorer son blason, bien terni, le remit plus tard à l'ordre du jour.

(50) AGI, Estado, 68, N. 17.

(51) AGI, Estado, 66, N. 39.

Intervention du gouvernement français devant le gouvernement espagnol

La psychose du prosélytisme haïtien fut entretenue par le gouvernement impérial. Le 3 septembre 1806, son chargé d'affaires intervint en ce sens auprès du cabinet espagnol. Selon des informations obtenues, des émissaires de Dessalines étaient partis de Saint-Domingue « dans l'intention d'organiser une révolte d'esclaves dans les établissements américains des puissances européennes ». De façon à trouver des moyens d'y pénétrer, ils devaient d'abord se rendre dans des territoires neutres. Plusieurs d'entre eux, débarqués à Saint-Thomas, y furent traités comme auteurs de trouble et de sédition, puis chassés comme tels. Les colons avec lesquels ils étaient en intelligence furent aussitôt arrêtés. La France, confiante en son amitié avec l'Espagne, comptait sur une attitude ferme de sa part. Comme les demi-mesures entraînaient souvent de grands dangers, une simple expulsion serait insuffisante, pensait le gouvernement français, attendu que, chassés d'une île, ces émissaires tenteraient de pénétrer dans une autre et trouveraient indirectement des moyens de nuire⁵². Dans une circonstance aussi grave, l'arrestation individuelle était la seule mesure convenable, considérait Sa Majesté Impériale. Sur son ordre formel, le chargé d'affaire pria le ministre espagnol « de vouloir bien faire tous ses efforts pour déterminer S. M. C. à prendre la décision que tout homme de couleur arrivant de Saint-Domingue dans les colonies espagnoles y soit immédiatement arrêté ».

L'empereur ne mit pas longtemps à être satisfait. Le 14 octobre 1806, une lettre circulaire fut envoyée à cet effet aux vice-rois de Nouvelle-Espagne et de Santafé de Bogotá, aux capitaines-généraux de Cuba et du Venezuela, et au gouverneur de Puerto Rico. À vrai dire, elle prêchait des convaincus pour une majorité d'entre eux, même s'il n'était pas aisé pour leurs services d'exercer une surveillance aussi stricte, d'autant que ces émissaires, à n'en point douter, savaient se faire discrets en territoire espagnol.

Cette démarche, quelque peu naïve, prouve que s'était solidement établi ce que l'on a appelé le « syndrome de Saint-Domingue », expression mise à l'honneur par des historiens de la Révolution française dans les îles

(52) Armand NICOLAS, *op. cit.*, p. 96, traite de l'envoi de ces émissaires par Dessalines à l'île danoise de Saint-Thomas d'où ils furent expulsés. Ils passèrent ensuite à Trinidad où s'étaient réfugiés quelques propriétaires de Saint-Domingue avec leurs esclaves. Leur projet d'insurrection découvert, on en décapita certains et on en bannit d'autres.

de l'océan indien, Hubert Gerbeau et Claude Wanquet, et reprise d'ailleurs plus tard par Alejandro Gómez dans sa thèse⁵³.

Dans presque tous les territoires de l'empire espagnol d'outre-Atlantique, la révolution noire de Saint-Domingue sema l'inquiétude. Mais la métropole, prise par la guerre avec la France de la Convention, puis par ses querelles dynastiques dont Napoléon tenta de tirer parti, n'était plus à même d'assurer la paix coloniale. Elle ne l'avait d'ailleurs jamais été sur les côtes caraïbes du continent, aux populations indigènes partiellement insoumises, situation dont les envoyés de Bonaparte en Guadeloupe et en Martinique profitèrent pour se débarrasser d'une partie des réfractaires au rétablissement de l'esclavage par une traite aux implications locales profondément inquiétantes pour les autorités espagnoles. Ils n'inventèrent rien, en réalité, les Espagnols ayant eu recours, avant la signature du traité de Bâle en 1795, au même procédé à l'encontre des prisonniers Noirs de Saint-Domingue, réduits en esclavage à Puerto Rico ou à Cuba. À vrai dire, ce ne fut pas le drame pathétique des « noirs français » de La Martinique et de la Guadeloupe qui préoccupa les administrateurs espagnols, mais les risques de contamination idéologique entraînés par ces transferts clandestins qu'ils grossirent à l'évidence, poussés par leur psychose face au comportement des Wayúu.

La crainte des « noirs français », dont attestent les longs rapports adressés à Madrid, s'empara même du gouvernement impérial, soucieux de reconstruire un empire ultramarin⁵⁴, avec les menées prosélytes de Dessalines. Elle ne fut pas absente des territoires plus éloignés, comme le Pérou, même si les conditions géographiques en atténuèrent la portée⁵⁵. Dans ce pays devenu indépendant, les adversaires du recours à des engagés africains, à une époque aussi tardive que 1870, remirent à l'ordre du jour le

(53) Alejandro GOMEZ, *Le Syndrome de Saint-Domingue. Perceptions et représentations de la Révolution haïtienne dans le monde Atlantique, 1796-1886*, Thèse de doctorat, EHSS, Paris, 2010.

(54) Pour ce qui est du « rêve américain » de Napoléon Bonaparte (l'expression est de Pierre Pluchon), voir Alain YACOU, « L'ère de la France en Saint-Domingue. Le gouvernement du général Ferrand », dans Alain YACOU (dir.), *Saint-Domingue espagnol et la révolution nègre d'Haïti. Commémoration du Bicentenaire de la naissance de l'État d'Haïti (1804-2004)*, Paris, Karthala, 2007, p. 455-522.

(55) Claudia ROSAS LAURO évoque la campagne antifranaïse que la Révolution française suscita au Pérou, en particulier à travers la presse (*Mercurio Peruano, La Gaceta de Lima*) qui offrait à ses lecteurs une vision profondément négative (régicide, attaque contre l'Église et la religion, Terreur, subversion sociale et anarchie). Voir *Del trono a la guillotina. El impacto de la Revolución Francesa en el Perú (1789-1808)*, Lima, PUCP, 2013.

« syndrome de Saint-Domingue »⁵⁶, accentué par les nouvelles provenant des troubles raciaux survenus aux États-Unis.

Jean-Pierre TARDIEU
Université de La Réunion UR 7387 DIRE
15 av. René Cassin CS92003 97744 Saint-Denis Cedex 9
jean-pierre.tardieu@univ-reunion.fr

(56) Jean-Pierre TARDIEU, « Proyectos de inmigración africana en el Perú (1860-1871) », *Histórica* XXVII.1, 2003, p. 130-132.